

DELIBERATION DD2023_067

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périguet le 17 mai 2023

LE 25 mai 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	59
Votants	74
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ACQUISITION DE TERRAINS À CHÂTEAU L'ÉVÊQUE, BIRAS ET AGONAC DANS LE CADRE D'UNE VENTE AUX ENCHÈRES

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, Mme LANDON, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. PROTANO donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. DUCENE donne pouvoir à M. FOUCHIER
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AUZOU
M. AMELIN donne pouvoir à Mme FAURE

ACQUISITION DE TERRAINS À CHÂTEAU L'ÉVÊQUE, BIRAS ET AGONAC VENTE AUX ENCHÈRES

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux a été informé par le biais des communes ayant reçu une information par Huissier, d'une vente aux enchères qui aura lieu le 15 Juin 2023 portant sur des parcelles situées principalement sur les commune de Château l'Évêque, Agonac et Biras dont la surface totale est de 157 ha 69a 04ca. Le prix de base de la mise aux enchères est de 600 000 €.

Que dans le cadre de ses différentes compétences et notamment celle du développement économique et de la transition écologique ainsi que de sa veille foncière, le Grand Périgueux est intéressé par l'acquisition de ces fonciers présentant un fort intérêt écologique.

Qu'après 2 visites sur place , l'intérêt écologique du site a été confirmé avec la présence de nombreuses espèces et une grande diversité de faune et de flore, par exemple :

- présence de forêt mixte (dont chênes centenaires), coteaux calcaires et milieux humides
- flore dont l'orchidée militaire
- petite et grande faune (traces de cervidés, sangliers...),
- le fameux crapaud sonneur à ventre jaune mais aussi la grenouille agile, des tritons et couleuvres à collier, papillon flambé...

Que dans ce cadre l'acquisition de cet ensemble immobilier permettrait au Grand Périgueux d'avoir le plus grand espace naturel de Dordogne qu'il pourrait sanctuariser à moyen terme en espace de compensation d'autres fonciers à aménager (compensation forestière, zones humides et espèces...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'enchérir à la vente aux enchères du 15 juin 2023 concernant les terrains évoqués ci-dessus, pour un montant maximum de 750 000 € TTC hors frais.
- Donne mandat à la Société d'avocats ELIGE, 77 rue Abbé de l'épée, 33 000 Bordeaux, pour enchérir au nom de la CA du Grand Périgueux lors de cette vente.
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Madame Natacha Monteil Mayaud ne participe pas au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230525-DD2023_067-DE

DD2023_067
SLO

Délibération publiée le 06/06/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 06/06/2023

Périgueux, le 06/06/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

